

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1798

présenté par

M. Pradié, M. Parigi, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bazin, M. Viry, Mme Valérie Boyer,  
M. Cordier, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Brun, M. Descoeur, M. Dassault, Mme Bazin-Malgras,  
Mme Anthoine, M. Lurton, Mme Le Grip, Mme Trastour-Isnart, M. Bony, Mme Levy, M. Minot,  
M. Thiériot, M. Leclerc, M. Viala, M. Ramadier, M. Saddier, Mme Beauvais, M. Straumann,  
Mme Lacroute, M. Cherpion et M. Perrut

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	10 530 499	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 530 499
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 530 499	10 530 499
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement prévoit de créer 50 ULIS supplémentaires en lycée par an. Une bonne nouvelle si tant est que la qualité de l'accompagnement personnalisé des élèves puisse être assurée. Or, la dotation mise à la disposition des EPLE et correspondant à la rémunération de 1942 ETP d'AESH-co, reste quasiment identique à celle de l'année dernière. Elle diminue même de près de 300 000 euros.

Aussi, comment peut-on prévoir l'ouverture de 50 ULIS supplémentaires avec un nombre d'AESH-co identique, tout en assurant la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

Le présent amendement vise donc à augmenter la dotation pour l'accompagnement par des AESH-co des dispositifs d'ULIS de 20 %, la portant ainsi à 63 182 993 euros.

Il abonde ainsi les crédits de l'action 3, « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap », du programme 230, « Vie de l'élève » de 10 530 499 euros. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 7, « Établissements d'appui de la politique éducative », du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».